

Cote du document:	IFAD12/4/C.R.P.1
Point de l'ordre du jour:	3
Date:	11 décembre 2020
Distribution:	Restreinte
Original:	Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Document de séance

Rapport de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA —
Quatrième session

Réunion en ligne, 10-11 décembre 2020

Pour: **Approbation**

Rapport de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

La Consultation est invitée à examiner les modifications visant le document suivant:
Rapport de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA
(IFAD12/4/R.2/Rev.1)

Les modifications sont indiquées ci-après (le texte supprimé est barré et le texte ajouté est souligné).

Résumé, page vii, paragraphe 14

"L'agriculture et le climat sont fondamentalement interconnectés. L'augmentation de la variabilité du climat menace la survie et les moyens d'existence des populations rurales, qui dépendent en majorité des ressources naturelles. Étant donné qu'il cible particulièrement les personnes les plus pauvres, notamment les petits producteurs, dans les zones les plus difficiles d'accès, en s'appuyant sur son expérience, le FIDA est extrêmement bien placé pour s'assurer que les populations rurales reçoivent l'appui et les financements dont elles ont besoin pour s'adapter aux menaces posées par les changements climatiques. Ces populations étant souvent les gardiennes des ressources naturelles, il s'ensuit qu'investir dans leurs moyens d'existence peut aussi offrir des possibilités d'atténuation des changements climatiques et de préservation de la biodiversité. Durant FIDA12, le Fonds aidera les États membres à mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux en faveur du climat, notamment leurs contributions déterminées au niveau national, dans le droit fil des accords internationaux sur le climat, notamment l'Accord de Paris."

Résumé, page xi, paragraphe 31

"Les récentes réformes financières – en particulier, la réforme du Cadre pour la soutenabilité de la dette, la Politique d'adéquation des fonds propres, la Politique de liquidité, la méthode de détermination des ressources disponibles pour engagement et le Cadre de gestion actif-passif – ~~et le Cadre d'emprunt intégré du FIDA~~ seront pleinement en vigueur durant FIDA12."

Résumé, pages xi-xii, paragraphe 32

"Pour atteindre les niveaux cibles du programme de prêts et dons, il devra diversifier ses sources de financement et obtenir l'appui des États membres en faveur d'emprunts souverains. ~~Le Cadre d'emprunt intégré contribuera de manière déterminante à élargir la base de prêteurs du FIDA et la gamme des instruments d'emprunt à sa disposition.~~"

Page 1, paragraphe 2

"À sa quarantième-troisième session, en février 2020, le Conseil des gouverneurs a établi la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12) et lui a demandé de soumettre un rapport sur les résultats de ses délibérations à la quarante-quatrième session, en février 2021. ~~Les représentants des États membres du FIDA se sont réunis en 2020, y compris à l'occasion de réunions virtuelles, et ont finalisé et entériné le présent rapport le 11 décembre 2020.~~"

Page 18, paragraphe 48

"Le FIDA peut jouer un rôle unique dans le domaine des changements climatiques et de l'environnement. Les changements climatiques, l'environnement et l'agriculture sont étroitement liés. L'agriculture est hautement vulnérable au climat. La sensibilité des cultures, des animaux d'élevage et des pêches à la température, à la disponibilité d'eau et aux phénomènes météorologiques extrêmes fait peser des risques sur les rendements, compromet les gains de productivité acquis au cours des périodes antérieures et expose les agriculteurs à d'importantes pertes. L'agriculture contribue aux changements climatiques – elle est à l'origine de 19% à 29% des émissions totales de gaz à effet de serre et de la plus forte proportion de gaz à effet de serre autres que le dioxyde de carbone. Les agriculteurs et autres acteurs du système alimentaire mondial ont donc un rôle essentiel à jouer face aux changements climatiques et dans les systèmes agro-environnementaux. Tous les COSOP et tous les investissements du FIDA prennent actuellement en compte les considérations environnementales et climatiques. Le FIDA peut mettre à profit son expérience et dégager des données et des enseignements de ses programmes de pays pour contribuer davantage à la discussion mondiale sur les enjeux de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques pour les petits exploitants."

Page 26, note de bas de page 40

"Ressources empruntées dans le cadre d'accords autres que les accords de prêts concessionnels de partenaires (~~par exemple, les prêts obtenus dans le cadre des emprunts souverains~~)."

Page 38, paragraphe 108

"Par exemple, le FIDA cherchera à promouvoir des investissements responsables et des pratiques agricoles durables, en cohérence avec les objectifs de durabilité, mettant à profit la science, la technologie et les approches agricoles durables, y compris l'agroécologie et d'autres démarches, pour appuyer les petits producteurs et les populations rurales vulnérables."

Pages 45-46, paragraphe 131

"Le FIDA renforcera l'intégration de la thématique transversale relative au climat dans ses opérations, à l'aide d'instruments diversifiés. Durant FIDA12, il aidera les États membres à mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux en faveur du climat, notamment leurs contributions déterminées au niveau national, dans le droit fil des accords internationaux sur le climat, notamment l'Accord de Paris. Selon une analyse récente, les pays les plus pauvres peinent à orienter prioritairement l'emprunt vers des activités en lien avec les changements climatiques. L'ASAP+ constitue un important instrument destiné à aider les pays membres à atteindre les objectifs climatiques qu'ils se sont fixés et à mettre en œuvre des plans d'action et des engagements nationaux en matière de climat, d'environnement et de biodiversité. Tirant parti de l'expérience acquise par le FIDA dans l'exécution de l'ASAP – tout en portant une attention accrue à l'atténuation, au renforcement des capacités et à la participation à l'élaboration des politiques pour favoriser un changement systémique –, l'ASAP+ renforcera la résilience et accroîtra l'impact du FIDA sur la pauvreté, l'insécurité alimentaire et les fragilités."

Page 53, paragraphe 144

"Le nouveau mécanisme du CSD, le niveau minimum soutenable de reconstitution des ressources, la Politique d'adéquation des fonds propres, la nouvelle Politique de liquidité, ~~le Cadre d'emprunt intégré~~ et la nouvelle méthode de détermination des ressources disponibles pour engagement viennent renforcer la viabilité et la discipline financière du FIDA de façon synergique."

Page 54, paragraphe 148

"Il sera essentiel de recourir à l'emprunt ~~aux termes du Cadre d'emprunt intégré~~, afin que tous les pays remplissant les conditions requises obtiennent des financements plus conséquents."

Page 54, paragraphe 149

"~~Actuellement~~ Au 30 juin 2020, le FIDA avait un ratio de levier de ~~9,1~~ 10,4%, pour un niveau d'emprunt de ~~741~~ 791 millions d'USD."

Pages 54-55, paragraphe 151

"Les dons relevant du CSD, dont le montant est limité, seront exclusivement recentrés sur les pays ~~les plus surendettés ou exposés à un risque de surendettement élevé~~. Durant FIDA12, les pays ~~en situation exposés à un risque de surendettement modéré~~ ne recevront plus de dons, mais ils pourront se voir octroyer des prêts à des conditions extrêmement ou particulièrement concessionnelles."

Page 57, paragraphe 162

"Les scénarios reposent sur l'hypothèse d'une utilisation efficiente des fonds propres disponibles et d'une certaine concentration en début de période de l'utilisation des fonds propres actuels. Le but est d'optimiser la contribution du FIDA à la réalisation des ODD, tout en augmentant le ratio de levier de manière prudente et progressive et en demeurant dans les limites approuvées par le Conseil d'administration. ~~À cette fin, l'objectif du Fonds est d'atteindre un effet de levier maximum de 40% à 45% d'ici à 2030.~~ Cette approche cadre avec la structure d'utilisation des fonds propres proposée et les niveaux de liquidités actuels."

Page 57, tableau 2

Le chiffre des dons ordinaires figurant dans la colonne "Fin de FIDA11" passe de 195 à 190, et une note de bas de page est ajoutée pour expliquer ce chiffre:

"Le cadre financier initialement approuvé pour FIDA11 comprenait une allocation au titre des dons ordinaires représentant 6,5% du programme de prêts et dons, soit 227,5 millions d'USD. Ce montant a été révisé et ramené à 190 millions d'USD en mars 2020 pour éviter de porter les allocations au titre des dons à un niveau non viable. Outre qu'il a permis de financer des dons ordinaires pour des opérations mondiales/régionales ou nationales, ce montant réduit a été une source de financement importante et souple, qui a permis au FIDA de faire rapidement face à la crise liée à la COVID-19 lorsque le Conseil d'administration a approuvé l'affectation de 40 millions d'USD au Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres en raison de la pandémie, et de catalyser des

initiatives novatrices comme le Programme de participation du secteur privé au financement et d'autres initiatives nouvelles pour lesquelles le Conseil d'administration a approuvé l'utilisation de 25 millions d'USD."

Page 58, paragraphe 163, troisième puce

"Le montant total viable des dons est directement lié au volume des nouvelles contributions aux ressources de base et recouvre les dons au titre du CSD et les dons ordinaires. Le montant indiqué au tableau 2 est la somme du montant maximum soutenable des nouveaux dons au titre du CSD et du montant qu'il est proposé d'affecter aux dons ordinaires. Les trois scénarios proposent une réserve au titre du CSD de 50 millions d'USD dans le cas où des fonds supplémentaires sont nécessaires pendant FIDA12 pour de nouveaux des pays admissibles au CSD basculant dans le surendettement, notamment ceux touchés par un conflit ou par une crise majeure. Si d'ici la troisième année de FIDA12, les fonds sont toujours disponibles dans la réserve, ils seront transférés au programme de dons ordinaires. Cette réserve ne sera pas utilisée pour augmenter le volume global convenu des dons ordinaires."

Pages 58-59, paragraphe 163, cinquième puce

"Les limites d'emprunt étant régies par le ~~{Cadre d'emprunt souverain}~~ {Cadre d'emprunt intégré}, le plafond des montants qu'il est possible d'emprunter est désormais fixé par ces dispositions, y compris pour FIDA11."

Page 72, annexe I, matrice des engagements (engagement n° 41)

"Participer aux groupes de travail des BMD sur la gestion de la dette et chercher à prendre part à d'autres forums mondiaux consacrés à la surveillance et à la gestion de la dette et à la transparence, ~~tels que le Club de Paris~~"

Page 78, annexe II, Cadre de gestion des résultats

Le signe moins (-) devant la cible de FIDA12 pour l'indicateur 2.2.4 du Cadre de gestion des résultats est supprimé. Il faut désormais lire "22.5" au lieu de "-22.5". Il s'agissait d'une coquille issue de la version du rapport avec suivi des modifications.

Page 85, annexe II, Cadre de gestion des résultats, indicateur 2.2.10

"Il s'agit du nombre d'hectares de terres sur lesquelles des activités ont été ~~lancées~~ entreprises en vue de régénérer les fonctions productives et protectrices de la terre, de l'eau et des écosystèmes naturels ou d'inverser les processus de dégradation dans le but de renforcer la résilience face à des vulnérabilités climatiques précises."

Pages 100, annexe V, premier pilier, alinéa b) du paragraphe 3

"Le FIDA fera tout son possible pour accéder à un ensemble diversifié de ressources empruntées, ~~{conformément au Cadre d'emprunt intégré},~~ et satisfaire aux attentes concernant la disponibilité des prêts aux PRITS."

Page 102, annexe V, troisième pilier, alinéa g) du paragraphe 3

"Le reclassement repose sur une évaluation de la capacité du pays visé à gérer ses propres processus de développement. Les COSOP des pays qui ont dépassé le seuil de déclenchement devrait être d'une durée conforme aux délais habituels, sans prolongations inutiles. À l'achèvement du COSOP, les progrès accomplis par le pays relativement aux critères fixés pour le retrait de l'aide financière du FIDA seront évalués et examinés. Si, d'après l'examenévaluation du COSOP, le pays n'a pas accompli de progrès suffisants à l'égard de ces critères, selon la définition figurant dans les directives applicables aux COSOP, le COSOP peut faire l'objet d'un prolongement ou d'un renouvellement et ainsi être soumis au Conseil d'administration pour examen. En revanche, si l'examenévaluation indique que le pays a accompli des progrès suffisants pour ne plus bénéficier de l'aide financière du FIDA, la direction travaillera avec le pays pour déterminer comment le partenariat peut se poursuivre conformément au pilier 1 d)."

Page 104, annexe VI, paragraphe 7

"Le PPSPF appuiera aussi les petits producteurs en renforçant leurs capacités de résilience et d'adaptation aux changements climatiques grâce à la diversification des modes d'exploitation et des systèmes de moyens d'existence, en adoptant des pratiques agroécologiques et d'autres approches, ainsi que des solutions naturelles propres à renforcer la biodiversité et à atténuer les émissions de gaz à effet de serre."

Page 113, annexe IX, paragraphe 2

"Durant la période de FIDA12, le Fonds acceptera des contributions supplémentaires de ses États membres sous la forme de contributions aux ressources de base, de l'élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires et de l'abattement ou du crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base."

Page 114, annexe IX, alinéa iv) du paragraphe 4

"Ces prêts sont accordés conformément au Cadre des prêts concessionnels de partenaires approuvé par le Conseil d'administration {dans le contexte du Cadre d'emprunt intégré (EB 2020/131(R)/R.21)}."

Pages 113-114, annexe IX, paragraphe 4

Les alinéas ii) et iii) sont supprimés du paragraphe 4 et intégrés dans un nouveau paragraphe comme suit:

"6. Les États membres sont également encouragés à annoncer les contributions suivantes:

- i) **Contributions à l'ASAP+.** Les contributions peuvent être effectuées par la soumission d'un document écrit ou par une annonce verbale lors d'une réunion officielle du FIDA, après quoi les États membres signent un accord de contribution avec le FIDA en sa qualité d'administrateur du Fonds fiduciaire du Programme pour la résilience du monde rural. Ces contributions de fonds supplémentaires seront gérées par le guichet ASAP+ du Fonds fiduciaire du Programme pour la résilience du monde rural. Ces fonds ne sont pas alloués par l'intermédiaire du SAFF, et les montants approuvés dans le cadre de l'ASAP+ ne constituent pas des financements du programme de prêts et dons du FIDA.

- ii) **Contributions au PPSPF.** Comme pour l'ASAP+, les contributions peuvent être effectuées par la soumission d'un document écrit ou par une annonce verbale lors d'une réunion officielle du FIDA, après quoi les États membres peuvent signer un accord de contribution avec le FIDA en sa qualité d'administrateur du Fonds fiduciaire pour le secteur privé. Ces contributions de fonds supplémentaires seront gérées par le Fonds fiduciaire pour le secteur privé. Ces fonds ne sont pas alloués par l'intermédiaire du SAFP et les montants approuvés dans le cadre du PPSPF ne constituent pas des financements du programme de prêts et dons du FIDA.

Les contributions faites aux fonds fiduciaires de l'ASAP+ et du PPSPF ne sont pas assorties de droits de vote et ne seront pas prises en compte dans la détermination de la cible de reconstitution des ressources pour FIDA12."

Page 115, annexe IX, paragraphe 10

"De nouvelles voix de reconstitution des ressources sont créées en fonction des contributions de base, de l'abattement ou du crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base, et de l'élément de libéralité de tout prêt concessionnel de partenaire octroyé au titre de la Douzième reconstitution des ressources (voix de la Douzième reconstitution des ressources)."